COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK

COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

25-15-CA

NEISHA PETITPAS

APPELLANT

- and -

HER MAJESTY THE QUEEN

RESPONDENT

Petitpas v. R., 2017 NBCA 6

CORAM:
The Honourable Justice Richard
The Honourable Justice Baird
The Honourable Justice French

Appeal from a decision of the Court of Queen's Bench:
October 28, 2014 (conviction)
February 20, 2015 (sentencing)

History of case:

Decision under appeal:
Unreported

Preliminary or incidental proceedings:
N.A.

Appeal heard:
January 18, 2017

Judgment rendered:
January 18, 2017

Counsel at hearing:

For the appellant:
Margaret Gallagher, Q.C.

For the respondent:
David Schermbrucker

NEISHA PETITPAS

APPELANTE

- et -

SA MAJESTÉ LA REINE

INTIMÉE

Petitpas c. R., 2017 NBCA 6

CORAM :
l'honorable juge Richard
l'honorable juge Baird
l'honorable juge French

Appel d'une décision de la Cour du Banc de la Reine :
le 28 octobre 2014 (déclaration de culpabilité)
le 20 février 2015 (détermination de la peine)

Historique de la cause :

Décision frappée d'appel :
inédite

Procédures préliminaires ou accessoires :
s.o.

Appel entendu :
le 18 janvier 2017

Jugement rendu :
le 18 janvier 2017

Avocats à l'audience :

Pour l'appelante :
Margaret Gallagher, c.r.

Pour l'intimée :
David Schermbrucker

THE COURT

The appeal is allowed, the conviction is set aside and a new trial is ordered.

LA COUR

L'appel est accueilli, la déclaration de culpabilité est annulée et la tenue d'un nouveau procès est ordonnée.

The following is the judgment delivered by

THE COURT
(Orally)

[1] The appeal is allowed, the conviction is set aside and a new trial is ordered. Reasons to follow.

Version française de la décision rendue par

LA COUR
(oralement)

[1] L'appel est accueilli, la déclaration de culpabilité est annulée et la tenue d'un nouveau procès est ordonnée. Les motifs suivront.